

ARRETE N° A-2024-010
PORTANT DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE
A MARCEL BANDET -
ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRE CADASTREE A680 SUPPORTANT UN
RESERVOIR D'EAU POTABLE SUR LA COMMUNE DE CHAMPAGNE EN VALROMEY

La présidente de la communauté de communes Bugey-Sud

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-10 ;
VU la délibération n°D-2020-88 du 16 juillet 2020 portant élection de Madame Pauline GODET en qualité de présidente de la communauté de communes Bugey-Sud ;
VU la délibération du conseil communautaire n°D-2020-89 du 16 juillet 2020 fixant à dix le nombre de vice-présidents ;
VU la délibération n°D-2021-30 du 08 avril 2021 portant élection de Monsieur BANDET Marcel en qualité de 5^{ème} vice-président ;
VU l'arrêté n°A-2023-36 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Marcel BANDET ;
VU la délibération n°D-2024-144 autorisant la signature de l'acquisition d'une parcelle de terre cadastrée A680 supportant un réservoir d'eau potable sur la commune de Champagne en Valromey ;

CONSIDERANT que la présidente peut déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux vice-présidents ;

ARRETE

Article 1 :

Sous ma surveillance et ma responsabilité, délégation de fonction et de signature est accordée à Monsieur Marcel BANDET dans les conditions exclusives suivantes :

Représenter la communauté de communes Bugey-Sud, le 29 octobre 2024 en l'étude de Me Quentin JACOB sise à CULOZ, pour signer l'acte notarial d'acquisition de la parcelle cadastrée A680 sur la commune de Champagne-en-Valromey selon les conditions de la délibération n°D-2024-144 du 04 juillet 2024 ci-dessus visée.

Article 2 :

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté, lequel sera applicable après publication et transmission au représentant de l'Etat dans le département.
Une ampliation sera notifiée au destinataire du présent arrêté.

Fait à Belley, le 14 octobre 2024

La présidente
Pauline GODET





BUGEYSUD
Communauté de communes

ARRETE N° A-2024-011
PORTANT DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE
A MICHEL-CHARLES RIERA -
PACTE D'ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE ANONYME D'ECONOMIE MIXTE LOCALE
LEA - LES ENERGIES DE L'AIN

La présidente de la communauté de communes Bugey-Sud

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-10 ;
VU la délibération n°D-2020-88 du 16 juillet 2020 portant élection de Madame Pauline GODET en qualité de présidente de la communauté de communes Bugey-Sud ;
VU la délibération du conseil communautaire n°D-2020-89 du 16 juillet 2020 fixant à dix le nombre de vice-présidents ;
VU la délibération n°D-2020-90 du 16 juillet 2020 portant élection de Monsieur Michel-Charles RIERA en qualité de 6^{ème} vice-président ;
VU l'arrêté n°A-2023-16 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Michel-Charles RIERA ;
Vu la délibération n°D-2020-181 du 17 décembre 2020 actant la prise de participation de la communauté de communes Bugey-Sud au sein de la société d'économie mixte locale LEA- Les Energies de l'Ain ;
VU la délibération n°D-2024-024 du 14 mars 2024 autorisant la modification du capital de la société d'économie mixte locale LEA - Les Energies de l'Ain ;

CONSIDERANT que la présidente peut déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux vice-présidents ;

ARRETE

Article 1:

Sous ma surveillance et ma responsabilité, délégation de fonction et de signature est accordée à Monsieur Michel-Charles RIERA dans les conditions exclusives suivantes :

Représenter la communauté de communes Bugey-Sud, le 24 octobre 2024 en l'étude de Me VIEILLE sise à BOURG-EN-BRESSE, pour signer le pacte d'actionnaires de la société anonyme d'économie mixte locale LEA - les énergies de l'Ain relatif à la modification de son capital.

Article 2:

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté, lequel sera applicable après publication et transmission au représentant de l'Etat dans le département.
Une ampliation sera notifiée au destinataire du présent arrêté.

Fait à Belley, le 22 octobre 2024

La présidente
Pauline GODET

